



### Déclaration FERC CGT liminaire au CT-MESR du 14 déc. 2020

La Loi dite de programmation de la recherche (LPR) a été adoptée malgré l'opposition de la communauté universitaire et de recherche. La FERC CGT revendique son retrait. Dans les établissements et organismes, elle ne doit pas s'appliquer : pas de « tenure tracks », pas de CDI de mission scientifique... Les « innovations » de l'INRIA doivent être retirées : pas de CDD chercheur-se conditionné au dépôt d'un projet européen (ERC). La CGT, la FSU, FO et SUD ont à nouveau appelé à se rassembler le 10 décembre dans toute la France, malgré les restrictions au droit de manifester. La FERC CGT continuera à la rentrée à manifester pour le retour des étudiant-es sur les campus avec les précautions sanitaires, pour des moyens immédiats (postes statutaires et locaux) pour l'ESR et pour le retrait de la LPR.

La LPR, avec ses amendements de dernière minute soutenus par la ministre, attaque les libertés académiques (minoration des prérogatives du CNU et délit d'entrave mettant en cause les franchises universitaires). La LPR fait système avec l'ensemble des restrictions aux libertés fondamentales : inscription des mesures d'exception dans la loi, loi « sécurité globale », restrictions à la liberté d'informer, de manifester, de se réunir... et à présent fichage généralisé ! La FERC CGT réaffirme les droits fondamentaux, dont le droit syndical avec la liberté de déplacement, de réunion, de manifestation, d'expression... Elle exige le retrait de la loi sécurité globale, et pas seulement de son article 24, ainsi que des décrets 2020-1510 à 1512, ouvrant le fichage pour opinions politiques, convictions philosophiques, religieuses ou pour appartenance syndicale. Ce fichage n'était plus autorisé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Les conditions d'étude et de vie des étudiant-es se sont dégradées dramatiquement depuis la rentrée. Un plan d'urgence est nécessaire pour permettre de faire revenir les étudiant-es sur les campus avec les conditions sanitaires (ventilation, demi-groupes, masques gratuits, gel, etc.). Ceci nécessite un plan immédiat de recrutement de titulaires et de rénovation / construction de locaux. La surcharge de travail due aux conditions particulières de l'enseignement que subissent les enseignant-es et les BIATSS, doit être reconnue et financée : ainsi les heures d'enseignement doivent être payées 50 % en plus. Il faut élargir les repas à 1 €, augmenter le montant des bourses et le nombre d'allocataires et, pour ceci, il faut abonder les finances des CROUS. La FERC CGT n'a toujours pas reçu de réponse à ses courriers demandant l'ouverture de la 3<sup>e</sup> session de titularisation... Nous le demandons à chaque CT.

La question, vitale, de la jeunesse ne se réglera pas avec 60 assistant-es sociales supplémentaires, comme annoncé par la ministre.

La situation en France est grave, tant sur le plan sanitaire que social. La communauté de l'ESR a conscience de sa responsabilité. Elle contribue dans ces conditions très dures aux missions de service

public et aux avancées de la Science. **La FERC CGT appelle à la mobilisation dès la rentrée.**

**Éléments de réponse de la DGRH aux déclarations des organisations syndicales**

- 1) Sur les CROUS :** la DGRH salue la ténacité de la CGT et va remonter la demande au cabinet.
- 2) Sur l'ouverture des universités** (demandée sous une forme ou sous une autre par toutes les organisations syndicales) : la DGRH va relayer au ministère.
- 3) Sur la LPR :** la ministre s'est exprimée sur la LPR (cf. courrier au personnels). Ouverture des discussions sur le protocole avec les organisations signataires.